

Contribution et avis concernant le projet de dragage des sédiments du port de La Teste de Buch et de son chenal d'accès. Communes concernées : La Teste de Buch et Gujan-Mestras.

Monsieur le commissaire enquêteur

Créée en 1975, la SEPANSO Gironde est une association sans but lucratif et indépendante de toute organisation politique et religieuse. Elle est agréée par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement. Elle fait partie de la fédération SEPANSO-Aquitaine reconnue d'utilité publique et membre de France Nature Environnement Nouvelle Aquitaine (FNE-NA).

Nous répondons à cette enquête publique prescrite du 20 juillet au 20 août 2020 inclus, après avoir pris connaissance, par voie électronique, des différents documents mis à la disposition du public sur le site de la préfecture.

Objectif du projet

Le projet consiste à draguer mécaniquement les sédiments du port de la Teste de Buch et son chenal d'accès, la Canelette, et à les transporter vers le site de traitement de la Mole (commune de Gujan-Mestras) pour permettre leur séchage. Les sédiments, une fois déshydratés, seront réutilisés pour des travaux de terrassement sur le Bassin d'Arcachon.

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA). Le maître d'œuvre de la partie extraction du sédiment est le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Remarques et questions concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. (Sor'eau Environnement. 698 pages)

Nous avons adopté la pagination du document pdf téléchargé sur le site de la Préfecture. Les figures sont extraites de ce document.

PIECE I - DESCRIPTION DU PROJET

Levés bathymétriques (p.13 et suivantes).

Remarque

Ils sont d'une très bonne qualité ainsi que le contrôle des levés (annexe A1, p.300).

Mais la présentation des scénarios de dragage est difficile à comprendre pour un non spécialiste. En effet, l'échelle des profondeurs sur chaque carte bathymétrique comprend une série de chiffres en noir, peu lisibles, avec des signes négatifs (-) pour les valeurs supérieures à la côte marine (couleurs jaunes à oranges). Par exemple la couleur jaune correspond à -1,5 m c'est-à-dire 1,5 m au dessus de la cote marine (marée basse extrême). Par ailleurs la présentation des trois scénarios est totalement incompréhensible si on ignore que les valeurs 0,2 m ou 1,10 m

correspondent à des profondeurs au dessus de la cote marine, profondeurs précédés par un signe négatif sur les cartes.



Localisation du port et du chenal de la Canelette



Plan d'échantillonnage

Les scénarios de dragage retenus sont le scénario 1 pour le chenal de La Canelette et le scénario 3 pour le port. Ce qui nous donne une cote de 0 à 20 cm au dessus du 0 marin dans le chenal et entre 160 cm et 80 cm au dessus du 0 marin dans le port (p.18). Aucune explication n'est donnée pour justifier ce choix d'où la question suivante.

Question. L'objectif du dragage étant de faire sortir des bateaux, quel est le tirant d'eau de référence et pendant quelle durée, après dragage, le chenal sera t'il navigable en fonction des coefficients de marée ?

Question. Quelles sont les épaisseurs moyennes de sédiments à enlever dans les parties amont et aval du port et dans les parties amont, intermédiaires et aval du chenal de la Canelette ?

Les volumes de sédiments à draguer (p.18 et 19) correspondant aux scénarios 1 et 3 donnent un total de $8000 \text{ m}^3 + 32688 \text{ m}^3 + 5000 \text{ m}^3$ (pour un projet de port à sec ?) = 45688 m^3

Question. Page 19, il est question du dragage du chenal d'accès à l'ancienne entreprise Couach. Quel est l'objectif ? Si c'est pour le « projet de port à sec » l'état et le public ont-ils été consultés ?

Modalité de dragage (p.21)

Dragage par pelle mécanique installé sur un ponton accompagné d'une barge qui fera des allés retour entre le ponton et la berge pour décharger les sédiments dans des camions bennes. Ce choix de dragage va entrainer de nombreuses nuisances qui auraient pu être évitée grâce à un dragage hydraulique.

Question. Pourquoi cette solution a-t-elle été choisie de préférence au dragage hydraulique ?



Dragage par pelle mécanique



Bassin de décantation de la Mole (Gujan-Mestras)

Le site de décantation des boues (p.22 à 24)

Les pages 22 à 24 décrivent le bassin de décantation des boues de dragage sur le site de la Mole à Gujan-Mestras. Pour amener ces boues les camions devront faire un très long détour passant par La Teste de Buch, la voie directe et le centre du Teich avant de rentrer dans Gujan-Mestras par l'allée du Haurat et un passage à niveau délicat à franchir. Il est prévu 25 camions par 24h. Précisons aussi que ce bassin de décantation est situé sur un schorre intégré dans Natura 2000, A chaque marée de vive eau, la base des digues en terre qui l'entoure est baignée par l'eau de mer. Le fond de ce bassin de décantation n'est pas étanche. Malgré ces particularités il a été classé ICPE.

Remarque. Dans le journal Sud-Ouest du 3 février 2014, l'ADPSO mentionne le site de stockage des boues sur l'ancien cimetière à bateaux de Lapin Blanc (La Teste de Buch) et après égouttage vers le centre de traitement SOVASOL sur la commune du Teich.



Le circuit en camion benne du port de La Teste au site de décantation des boues

Question. Pourquoi le site de décantation des boues de Gujan-Mestras a-t-il été choisi alors que d'autres solutions existent ayant moins de nuisances (dragage hydraulique et décantation sur place).

Enoncés des différentes réglementations (p.25).

Code de l'environnement, Autorité Environnementale, la loi sur l'eau, la directive européenne DCSMM, DPM, Natura 2000, Loi littoral, DCE, réglementation ICPE, réglementation déchets, SMVM, PNM, schéma directeur des vases portuaires, SAGE, SCOT entre autres

Moyens de surveillance de la qualité des eaux (p.37)

Un seul paramètre sera surveillé automatiquement : la turbidité de l'eau. Deux points de mesure, l'un à la sortie du port à côté de la prise d'eau pour la maline et l'autre au large au niveau des concessions ostréicoles. Les travaux seraient arrêtés lorsque la turbidité dépassera 50 NTU.

Remarque. La turbidité n'est pas la plus préjudiciable, mais ce sont les forts taux de polluants qui seront remis en suspension, c'est-à-dire les HAP, les antifouling, le cuivre, le mercure etc.

Question : Est-il impossible de mesurer les concentrations des polluants dans l'eau lors des dragages sachant que ces polluants ne sont pas forcément liés à la turbidité ?

Surveillance du bassin de décantation de La Mole (p.38)

Remarque

Le terme de traitement est trompeur, le terme exact est bassin de décantation des boues portuaires. Les camions bennes amèneront dans ce bassin des boues très polluées (supérieur au seuil N2) et des boues peu polluées. Les boues peuvent relarguer leurs polluants jusqu'à la nappe sous jacente en contact avec l'eau de mer puisque ce bassin n'a pas de fond étanche. Malgré cela aucune surveillance n'est prévue.

PIECE II - ETUDE D'IMPACT

Les vingt trois premières pages reprennent à peu de chose près les pages de la pièce 1 (présentation du site)

Protocole d'échantillonnage (p.64, 65, 66)

Remarques : Le nombre d'échantillons prélevé est de 20 « suivant la norme en vigueur ». Au regard des dimensions du chenal et du port, ce nombre paraît bien faible mais cela pourrait se justifier si la nature des sédiments et si la pollution étaient la même, ce qui n'est pas le cas. En plus sur les 12 prélèvements dans le chenal sur 4 profils, il n'y a eu que 4 analyses sur des échantillons bruts moyens. Dans le port il y a eu 8 analyses sur les 8 échantillons. Le lecteur se demande si le nombre d'analyses est suffisant. Par ailleurs, il n'y a aucune information sur la profondeur d'échantillonnage et sur l'instrument utilisé. Or, il est bien connu que les polluants les plus dangereux datent de l'époque où était utilisé le tributylétain (TBT) comme antifouling avant 1982

Question : Avec quel outil et sur quelle épaisseur de sédiment les prélèvements ont-ils été effectués ? (5 cm d'épaisseur, 25 cm d'épaisseur 100 cm ?)

Dans l'Annexe A2, (Plan d'échantillonnage, page 319) le lecteur apprend au détour d'un paragraphe que l'échantillonnage est réalisé avec un « carottier PVC » ce qui signifie seulement que la chemise du carottier est en PVC. Pas d'indication de l'épaisseur non plus.

La figure 12 (p.66) montre que les volumes de sédiment les plus importants correspondent à des sédiments fins compris entre 2 et 63 microns. Les sédiments supérieurs à 63 microns

représentent des volumes plus faibles. Malheureusement les n° des échantillons sont illisibles sur la figure 11. Il faut aller dans l'annexe A2, page 323 du pdf et page 404 et suivantes du pdf pour connaître la distribution granulométrique. Les diagrammes montrent qu'il y a peu de sables dont le diamètre est supérieur à 0,2 mm.

Les tableaux des pages 27 et 28 (pages 67 et 68 du pdf) méritent d'être lus en s'aidant du plan d'échantillonnage qui se trouve dans l'annexe A2, page 3 (page 323 du pdf). Pour les échantillons de la Canelette, les n° des échantillons vont de ECa à ECd de l'amont vers l'aval et pour le port, les échantillons vont de EPlt1 à EPlt8 de l'amont vers l'aval. Le lecteur doit jongler entre les n° de page des dossiers et les n° de page du pdf, en plus des annexes. Les résultats des analyses sont présentés dans les tableaux des pages 27, 28 et 29 pour le chenal et dans les pages 31, 32 et 33 (pages 70 à 73 dans le document pdf) pour le Port de La Teste.

Remarques.

Les unités en mg/kg pour l'aluminium et le soufre ne semblent pas adaptées.

Question : dans quelle unité sont donnés les concentrations en aluminium, en soufre et en chlorure ?

Dans le chenal, les concentrations en métaux lourds - cadmium, cuivre, mercure, nickel et zinc arrivent à la moitié environ sous le seuil N1 (pollution). En ce qui concerne les composés organiques, la plupart des sédiments sont pollués par les HAP avec des concentrations supérieures à N1 et parfois proches du seuil N2. Le tableau page 28 (p.68 du pdf) montre que les valeurs en dibutylétain dépassent 30 µg/kg ce qui n'est pas négligeable.

Dans le port, les concentrations en métaux lourds sont plus élevées, notamment en cuivre et en mercure avec des seuils N2 dépassés et en arsenic avec des valeurs supérieures à N1. Pour les composés organiques, les HAP, dont les dérivés du benzène, dépassent le seuil N1 et le seuil N2 en plusieurs points, ce qui révèle une forte pollution en hydrocarbure. Il paraît difficile d'expliquer ces fortes concentrations par des retombées atmosphériques provenant des cheminées individuelles comme cela avait été suggéré il y a trois ans par le SIBA. Les concentrations en dibutylétain, en monobutylétain ne sont pas négligeables. Les concentrations en tributylétain (TBT) varient de 0 à 28,6 µg/kg (p.72 du pdf). Malheureusement il n'y a aucune indication sur la profondeur de ces prélèvements dans le sol (0,5 m, 1 m ?)

Remarque. D'après Alzieu (1989), le TBT a des effets sur la reproduction des huitres au dessus de 20 ng/L, or les concentrations mesurées sont bien plus élevées.

Question. Les concentrations en polluant organique sont effectuées après avoir desséché complètement le sédiment. Les « vases » contiennent naturellement une grande quantité d'eau interstitielle. Quelle est la pollution de l'eau interstitielle ?

Test de lixivation, page 35 (p.75 dans le pdf).

Il s'agit de connaître le taux de relargage du sédiment desséché remis dans de l'eau ultra pure. C'est une expérience de laboratoire qui ne reproduit pas ce qui se passe dans la nature car le sédiment est en contact avec de l'eau interstitielle saumâtre. Les résultats obtenus ne sont donc pas pertinents, même si ils sont réglementaires.

Procédure ICPE, page 46 (p.86 dans le pdf)

Remarque. Le site de stockage de Gujan-Mestras a été classé ICPE en 2011 pour des dragages suites à la demande de l'entreprise Couach. Donc ce site est classé ICPE par bénéfice d'antériorité.

PIECE II bis. – ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT

(Pages 300 à 607 du document pdf)

Annexe A1-Fiche bathymétrique. (p.300)

Aucune remarque si ce n'est un excellent contrôle des calibrations.

Annexe A2 -Plan d'échantillonnage des sédiments (p.321).

Le nombre d'échantillons et d'analyses nous semble insuffisant compte tenu de la pollution du port. En outre aucune information n'est fournie concernant l'instrument utilisé pour prélever les échantillons et la profondeur atteint par le carottier.

Question : Quel est l'instrument utilisé pour prélever les sédiments et sur quelle profondeur d'échantillonnage dans le sol ?

En effet, le dragage va opérer au moins sur un mètre de d'épaisseur dans les sédiments, voir plus.

Annexe A3 –Rapport d'analyse des sédiments du chenal (p.327)

Seulement quatre moyennes d'échantillons furent analysées de l'amont (ECA) à l'aval (ECD), le quatrième est en fait une moyenne des trois. Les courbes granulométriques sont différentes les unes des autres dans la mesure où les sables fins et les silts augmentent vers l'aval : 20% pour la fraction > 63microns pour ECA, 33% pour ECB, 48% pour ECC et 49% pour ECD

Annexe A4 – Rapport d'analyse des sédiments du port.

Comme pour le chenal de La Canelette, la fraction sablo-silteuse augmente de l'amont (EPLT1) à l'aval (EPLT8). Les pollutions les plus élevées se trouvent dans la partie amont du port.

Remarque. Un antifouling, le tributylétain, (TBT) qui n'est plus utilisé depuis plus de quarante ans, ayant causé une grave crise ostréicole, est présent dans les vases du port de La Teste : 16 µg/kg à EPLT4, 19µg/Kg à EPLT5, 10,2 µg/Kg à EPLT6 et 28,6 µg/kg à EPLT8. Ce polluant va être remis en suspension et les concentrations mesurées ne sont peut-être pas les plus élevées car nous n'avons que 8 échantillons sans précision de la profondeur.

Annexe A5 – Test de lixiviation. (p.411 du document pdf)

« Un test de lixiviation est un test d'émission. Un test d'émission est un test durant lequel un matériau est mis en contact avec un "éluant" (eau ultra pure). L'eau est ensuite analysée pour les composés les plus pertinents, permettant de calculer leur capacité d'émission. » L'objectif est de connaître le relargage des polluants (métaux et HAP). Les résultats montrent que les polluants sont faiblement relargués dans l'eau.

Remarque : ces tests sont pratiqués sur le sédiment desséché plongé dans de l'eau ultra pure. Cela n'est pas comparable au milieu naturel. Par conséquent les résultats sont discutables.

Question : Le test de lixiviation est-il reconnu scientifiquement (publication) ?

Annexe A6 – Rapport d'étude Test H14 (p.425 du document pdf)

Même remarque que précédemment. Un test en laboratoire doit en priorité se rapprocher le plus possible du milieu naturel pour être convaincant, sinon faire appel à des références indiscutables.

Annexe A7 – Rapport d'étude test géodrisk .

Le protocole est expliqué ce qui n'était pas le cas des tests précédents. Le but est de mesurer l'impact de remise en suspension du sédiment (élutriat) sur les larves D de l'huître, couramment utilisé. D'après le tableau 2 (page 464 du pdf) les larves D présentent des anomalies à partir de 20 à 30 µg/L de cuivre dissous. « Selon la grille de lecture Géodrisk, les sédiments *La Teste – Port et La Teste La Canelette* testés sont considérés comme étant faiblement toxiques. »

Question : Que signifie « élutriat » ?

Annexe A8 – Guide du CG33 sur les filières de traitement de La Mole (p.469 du document pdf)

Annexe A9 – Autorisation ICPE du site de traitement de La Mole (p.479 du document pdf)

Il est noté p.494 que le site de La Mole est utilisé pour accueillir les sédiments issus des dragages des ports de Gujan-Mestras. L'agrandissement important de ce site a été réalisé en 2008 causant l'enfouissement d'une surface du schorre maritime.

Remarque. Le dossier de demande ICPE ne mentionne ni la topographie du site, ni son implantation sur le schorre, ni le fait qu'il est entouré par l'eau de mer lors des forts coefficients de marée mensuelles. L'étude du Conseil Général pour cet ICPE date de 2014 au titre du bénéfice d'antériorité. Les piézomètres implantés dans le site montrent les variations de la nappe sous-jacente en relation avec l'eau de mer. Dans le tableau p.523 du document pdf, les piézomètres situés à l'aval montrent une nette augmentation de la pollution en HAP. Le rejet des eaux de décantation ou surnageantes directement dans le Bassin via l'écluse ou indirectement par infiltration peuvent donc contenir des polluants.

Question. Pourquoi l'étanchéité de ce bassin de décantation n'a-t-elle pas été réalisée ?

(La Sepanso Gironde avait émis une réserve à ce sujet lors de la demande de dragage des ports de Gujan-Mestras lors de l'enquête publique fin 2017.)

Annexe A10 – Suivi de la turbidité dans le chenal de La Canelette décembre 2017 Janvier 2018. (p.533 du document pdf).

Cette annexe comprend 70 figures avec un doublon sur la version téléchargée, donc 35 figures. Les diagrammes vont du 19 décembre au 21 janvier, de la page 535 à la page 569. Puis les figures reprennent au 19 janvier, p. 570 jusqu'à la page 604.

Chaque diagramme représente les hauteurs d'eau, donc indirectement les coefficients de marée, et la turbidité en NTU. Le 19 décembre la hauteur est de 4,0 m, puis elle baisse et arrive à 3,6 m le 27 décembre. Ensuite la hauteur remonte et atteint 4,75m le 3 janvier (fort coefficient). Puis la hauteur baisse et arrive à un minimum, 3,5 m le 11 janvier (faible coefficient pour remonter jusqu'à 4,25 m le 19 janvier avant de redescendre pour un nouveau cycle.

Ces diagrammes montrent que les turbidités les plus fortes se produisent à la mi-marée montante. Un second pic moins important s'observe à la mi-marée descendante. Les turbidités les plus faibles < 10 NTU s'observent pour les faibles coefficients et les turbidités les plus élevées durant les forts coefficients. Ce résultat s'explique bien par la vitesse des courants, plus élevée durant les forts coefficients de marée.

Les valeurs maximales de turbidité de l'ordre de 170 NTU pourraient s'expliquer par la proximité du fond. En effet d'après le diagramme donnée en page 118 du document pdf, 50 NTU indiqueraient une

concentration de 100 mg/L de MES et donc 170 NTU indiquerait 340 mg/L. Il est étonnant qu'une telle valeur soit mesurée en surface.

Question : avec quel instrument et à quelle profondeur les mesures de turbidité ont-elles été faites et quel est le diagramme de calibration retenu entre NTU et MES (mg/L) ? (pages 117 et 118 du document pdf).

Annexe A11. – Rapport d'étude IFREMER – modélisation du panache turbide dans et de part de d'autre du chenal de La Canelette.

Le modèle numérique utilisé, MARS-3D d'IFREMER, est un modèle particulièrement bien adapté au Bassin d'Arcachon. Les calibrations entre le modèle et les mesures in situ donnent d'excellents résultats puisque les erreurs sont de l'ordre de 15 cm. au maximum (Figure 4, p.613).

Page 614, le lecteur apprend comment va fonctionner le dragage et quelles vont être ses effets à proximité de la pelle mécanique : travaux entre 3h avant et 3h après la pleine mer, le volume du godet de la pelle mécanique est de 1 m³, et il est estimé qu'à chaque coup de pelle, 20 % du contenu est « perdu », la cadence de la pelle mécanique est estimée à 3 godets par minute.

Les simulations prennent en compte les paramètres les mieux adaptés pour ce genre d'étude. La dispersion des sédiments est simulée à partir de deux points de rejets, en amont et en aval du chenal et pour des périodes plus ou moins longues.

Les résultats sont cohérents, avec un panache d'abord restreint au chenal qui se diffuse et s'étend bien au-delà avec la durée du dragage. Au milieu du chenal, les concentrations peuvent dépasser les 300 mg/L à la fin d'un dragage de 6 heures.

PIECE III – ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000. (page 207 du document pdf)

L'aire d'étude élargie correspond au périmètre des 2 sites Natura2000 pris en considération car potentiellement affectés par le projet (page 8 de ce dossier et p.216 du pdf:

- ZSC FR7212018 « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » (directive oiseaux)
- ZPS FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (directive habitat)

Les volumes à extraire représentent 46 600 m³ auxquels il faut ajouter les remises en suspension (p.212 et p.614). Les impacts au niveau du port et de ses abords peuvent être présentés de la façon suivante : effets toxiques et dérangement de la faune sous-marine et terrestre, colmatage des organismes par le panache turbide, réduction de l'éclairement sous-marin par la turbidité.

Remarque : La figure 8 (p.236 du pdf) est peu explicite concernant la végétation. Les surfaces couvertes par *zostera nana* et *zostera marina* ne sont pas précisées. La figure 11, p.240 du pdf est plus explicite en ce qui concerne *zostera nana*.

L'étude des impacts menée par le cabinet Biotope tire les enseignements de la modélisation numérique réalisée par IFREMER (Annexe A11). Elle préconise une procédure afin de limiter les risques sur les herbiers à zostères naines (p.245 du document pdf). Elle considère que l'impact sur les oiseaux sera très faible. Des fiches MR01 et MR02 (p.247 et 248) sont présentées afin de limiter au mieux l'impact du aux remises en suspension et aux relargage des boues lors de la remontée de la pelle mécanique

Ainsi, d'après cette étude la principale menace que représente le projet pour les milieux concerne les habitats naturels. Elle est liée à la dispersion de Matières En Suspension (MES), contaminées pour partie, dans l'environnement marin, consécutivement aux opérations de dragage.

Remarque. Le colmatage par redéposition des vases peut recouvrir des herbiers. En outre la diminution de lumière à cause d'une augmentation de la turbidité peut altérer la photosynthèse.

LES REMARQUES ET QUESTIONS DES SERVICES DE L'ETAT

Le PNM BA dans son avis insiste sur plusieurs points supplémentaires : 1) produire des analyses chimiques sur des échantillons de vase prélevés à des profondeurs correspondant aux profils de dragage avant chaque phase de travaux, 2) réduire l'impact du panache turbide sur les prés salés ouest, 3) évaluer l'incidence des travaux sur la faune marine.

Ces remarques qui se trouvent à la fin du dossier ne sont pas intégrés dans la surveillance de la qualité de l'eau p.37.

La Mission Régionale de l'Environnement (MRAe) recommande en octobre 2019 de compléter l'état initial concernant le milieu et les espèces marines. Elle pose aussi la question de la qualité des eaux et le choix de continuer les dragages en période de vive eau

Question. Un barrage flottant sera-t-il mis en place à la sortie du port pour ralentir la dispersion des vases polluées vers l'aval comme le recommande la MRAe?

La MRAe « recommande d'intégrer une synthèse des éléments du Schéma Directeur de Traitement des Vases portuaires dans le dossier, permettant au public de comprendre les choix effectués dans le cadre du projet de dragage du port de la Teste-de-Buch concernant les techniques de dragage, le traitement et la valorisation des sédiments, ainsi que leurs atouts et limites par rapport aux autres solutions techniques disponibles vis-à-vis de l'environnement. »

Ces lacunes expliquent les nombreuses questions que la SEPANSO s'est posée en lisant ce dossier.

La réponse du Syndicat Mixte nous informe que le règlement n'impose pas des investigations complémentaires. Dans le dossier (p.22 et p.62 du document pdf), il n'est pas prévu de réaliser à la sortie du port un barrage flottant afin de ralentir le courant de jusant pour diminuer le déplacement de la turbidité vers l'aval. Le 24 juin 2019, il était écrit par le Syndicat Mixte qu'une demande de barrage flottant serait faite.

La DDTM (Préfecture) note qu'il manque des profils montrant la topographie avant et après dragage comme recommandé par courrier du 18 décembre 2018 (p.666 du document pdf), toujours sans réponse du SMPBA le 20 février 2019. Cela permettrait de connaître les épaisseurs exactes et précises des sédiments à draguer.

Question : Pourquoi la demande de la DDTM est-elle restée sans réponse ?

La DDTM note que « en conséquence le dossier n'est pas régulier » (p.680)

CONCLUSION DE LA SEPANSO-GIRONDE CONCERNANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'échantillonnage par carottage pour connaître les polluants et leurs concentrations ne sont pas précisés puisque les épaisseurs des sédiments carottés ne sont pas indiquées. Ils seraient de 1m

d'après une réponse du Syndicat Mixte. C'est très insuffisant car la pelle ou le godet remettra les vases en suspension sur une épaisseur probablement plus importante. Or les concentrations en TBT peuvent augmenter avec la profondeur sous la surface de la vase.

La remise en suspension des polluants au cours des dragages va engendrer une dispersion des polluants se trouvant dans l'eau interstitielle ou à la surface des particules fines. Les simulations montrent que ces polluants impacteront les parcs ostréicoles et les herbiers à zostères naines. Or, des barrages flottants ne sont pas prévus à la sortie du port pour confiner ces polluants

Le trafic routier (25 camions bennes par 24h de jour comme de nuit) va impacter fortement les zones urbaines, en particulier La Teste de Buch entre le port et la voie directe, Le centre du Teich et l'allée du Haura à Gujan-Mestras. Dire que le trafic de poids lourds de 25 camions par 24h augmentera peu les nuisances est très exagéré d'après les riverains.

Le site de stockage des vases de La Mole est situé sur le schorre comprenant de nombreuses espèces protégées. Au cours des marées de vives eaux, les digues en terre entourant ce site ont leurs bases inondées par l'eau de mer. Enfin ce site n'est pas étanche. Par conséquent les polluants (HAP, métaux lourds, TBT etc...) sont susceptibles de revenir dans le schorre et d'altérer la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon. Ce choix n'est pas justifié alors qu'un autre site a été réalisé sur la commune de Le Teich en 2014 (société SOVASOL), et qu'il est pourvu d'un fond étanche et d'un traitement des eaux d'égouttage.

C'est pourquoi, en l'état et en raison des remarques précédentes, la SEPANSO Gironde, vous demande monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable.

J-M Froidefond